

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2012

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau (à partir de 20h50), Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot (à partir de 21h00), Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen(à partir de 21h35), Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, Jean-Christophe Péral, Jérôme Vitry, Simone Parvez, Guy Aumettre, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Joël Eymard	pouvoir à David Ros
François Rousseau (jusqu'à 20h50)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Agnès Foucher	pouvoir à Mireille Ramos
Frédéric Henriot (jusqu'à 21h00)	pouvoir à Jean-François Dormont
Louis Dutey	pouvoir à David Saussol
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Ariane Wachthausen
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Yann Ombrello
José Goncalves	pouvoir à Michèle Viala
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez
Benjamin Lucas-Leclin	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux
Dominique Denis	pouvoir à Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	22
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Jérôme Vitry est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2012

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2012 est approuvé par 27 voix pour, 6 abstentions (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Lucas-Leclin, Mme Denis, M. Vitry)

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
21-juin	12-132	Souscription d'un emprunt de 747 088,36 € auprès de la Société générale (réintégration dans le budget communal d'un emprunt du sievyb suite à sa dissolution le 31 décembre 2009)
18-juin	12-133	Avenant n°3 au marché de prestations d'assurances responsabilité civile avec la compagnie SMACL, régularisation annuelle des cotisations, basée sur l'évolution de la masse salariale de l'année écoulée, pour un montant de 1 556,76 €
21-juin	12-134	Adoption d'un avenant au marché n°2011-27 pour des prestations supplémentaires concernant l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, le montant des travaux supplémentaires est fixé à 9 209,20 €
27-juin	12-135	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du bassin extérieur de la piscine municipale au profit du PSUC Kayak Polo pour l'organisation d'un championnat régional, les 22 et 23 septembre 2012
27-juin	12-136	Avenant n°3 de prolongation au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Ferreira jusqu'au 31 décembre 2012
27-juin	12-137	Avenant n°3 de prolongation au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Hosenbocus jusqu'au 31 décembre 2012
29-juin	12-138	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales (Club house de rugby), au profit de Madame Marie-Pierre DIGARD pour l'organisation d'une soirée privée, le 7 juillet 2012
27-juin	12-139	Adoption d'un avenant au marché n°2011-32 pour travaux supplémentaires (Lot n°7 : menuiseries intérieures, portes bois et métalliques) pour la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente, le montant des travaux supplémentaire est fixé à 3 079,70€
29-juin	12-140	Convention d'occupation du domaine public avec la société TOPSEC, pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques d'articles de natation à la piscine municipale, pour une durée de trois ans, la redevance est fixée à 8U/m ² /mois (U=1,50€), en outre, 10% des recettes seront rétribuées à la commune
6-juil.	12-141	Convention de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Sophie MARIE, agent communal, pour une durée de trois ans renouvelable deux fois

6-juil.	12-142	Convention avec l'organisme "Les Entretiens Médicaux" pour une journée de formation sur le thème "les entretiens de pédiatrie et de puériculture" pour deux agents de la commune, le 14 septembre 2012, le montant de la dépense s'élève à 260 €
6-juil.	12-143	Convention avec l'organisme "Les Entretiens Médicaux" pour une journée de formation sur le thème "les entretiens de la petite enfance" pour deux agents de la commune, le 15 septembre 2012, le montant de la dépense s'élève à 260 €
6-juil.	12-144	Contrat avec GOMMETTE PRODUCTION, pour le spectacle 129h - Slameurs publics le 22 septembre 2012, dans le cadre de l'ouverture de saison, le montant de la dépense s'élève à 2 086,50 €
10-juil.	12-145	Souscription d'un prêt "GAIA" foncier à court terme de 750 000 € auprès de la Caisse des Dépôts sur le budget communal, pour le financement de l'acquisition de la parcelle référencée AK 466
16-juil.	12-146	Avenant n°4 au marché n°14/2006 passé avec l'entreprise DALKIA France, relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux (prestations supplémentaires avec incidence financière sur le P1)
16-juil.	12-147	Souscription d'un emprunt de 500 000 € auprès du crédit agricole sur le budget communal pour le financement des investissements nouveaux 2012- taux variable eur 3 m + 2, 90 %
16-juil.	12-148	Adhésion au service de paiement SP PLUS V2 de la Caisse d'Epargne pour le paiement par Internet des prestations municipales de la régie Famille - abonnement mensuel 15,00 €, cette souscription est valable un an renouvelable deux fois
20-juil.	12-149	Avenant n°1 au protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux dans les services municipaux et du ccas de la commune d'Orsay, mise à disposition d'un bureau situé à l'office de tourisme, rue de l'Yvette à Orsay
20-juil.	12-150	Adoption d'un marché n°2012-17 avec la société ECM LANNI, relatif à la réalisation d'un skate parc dans le stade municipal, situé boulevard de la Terrasse à Orsay, pour un montant forfaitaire de 128 578,42 €
27-juil.	12-151	Contrat avec la Compagnie Petite Nature, pour la représentation d'un spectacle "le temps du monde infini", dans le cadre de la Fête de la Science le vendredi 9 octobre 2012 à 20h00, salle Jacques Tati, pour un montant de 1759,30€
27-juil.	12-152	Accord cadre n°2012-22 relatif à des prestations de service traiteur avec possibilité de service en salle, aucune offre n'a été remise pour cette consultation - appel d'offres infructueux, relance nouvelle consultation
1-août	12-153	Adoption du marché n°2012-16 relatif à la fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la Direction de l'Enfance (agents entretien, de la restauration et des crèches) et le personnel du cimetière, pour un montant maximum annuel de 9 850 € TTC et pour une durée d'un an
1-août	12-154	Adoption d'un marché n°2012-08 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "LA MAISON TATI", pour un montant forfaitaire de 186 999,35 €, le présent marché prendra fin à l'issue de la garantie de parfait achèvement des travaux

1-août	12-155	Convention de mise à disposition temporaire et payante du terrain honneur rugby, du terrain synthétique de football et de la piste d'athlétisme du stade municipal, au profit de la société WESTINGHOUSE pour l'organisation de ses Olympiades le 21 septembre 2012
1-août	12-156	Convention de formation passée avec le CEDIS, Centre d'Ecodéveloppement et d'Initiative Sociale pour un conseiller municipal, quatre journées sur le thème "les collectivités territoriales à l'heure de la transformation écologique", du 20 au 23 août 2012 et pour un montant de 450 €
9-août	12-157	Convention de prise en charge financière de la formation d'un apprenti au diplôme Licence Pro Gestion Environnement du Paysage Végétal Urbain, passée avec le Centre de Formation des Apprentis UNION, du 3 septembre 2012 au 30 septembre 2013, au service Espaces Verts, le montant de la dépense s'élève à 3 300 €
20-août	12-158	Adoption d'un avenant au marché n°2011-32 L2 concernant la construction de deux courts de tennis couverts et d'une salle polyvalente - Lot n°10 : électricité, travaux supplémentaires pour un montant 2 656,64 €
29-août	12-159	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales, au profit de la PEEP secteur Fleming, pour l'organisation d'un tournoi de football le 16 septembre 2012 de 14h00 à 18h00
29-août	12-160	Contrat avec Françoise GOMES pour une exposition de ses œuvres et actions culturelles dans le cadre de la saison culturelle 2012-2013, du 17 au 27 septembre 2012, le montant de la dépense s'élève à 602,80 €
29-août	12-161	Adoption d'un avenant au marché n°2012-17 concernant la réalisation d'un skate parc, le montant des travaux supplémentaires est fixé à 4 377,36 €
4-sept.	12-162	Convention de formation passée avec le GRETA de la région de Massy pour un agent de la collectivité, atelier de remise à niveau individualisée en français, du 3 septembre au 17 décembre 2012, le montant de la dépense s'élève à 514 €
30-août	12-163	Adoption d'un avenant au marché n°2011-25 concernant les travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme - lot n°1 : piste d'athlétisme, le montant des travaux supplémentaires est fixé à 2 552,26 €
4-sept.	12-164	Convention passée avec l'Agence des espaces verts de la Région-Ile-de-France, relative à la mise en œuvre du programme "Agriculteurs Juniors" avec l'école élémentaire du centre, 18 séances d'animations pour un montant de 540 €
4-sept.	12-165	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Colette Duez, institutrice, du 1er septembre 2012 au 31 août 2013
4-sept.	12-166	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Sophie Dambrune, institutrice, du 1er septembre 2012 au 31 août 2013

6-sept.	12-167	Adoption d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un terrain situé derrière le magasin FLY au profit de la commune d'Orsay pour des sessions scolaires de rugby pour les CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Mondétour pour les mois de septembre, octobre et début novembre 2012
13-sept.	12-168	Convention de mise à disposition d'installations sportives municipales au profit du collège Louise Weiss de Nozay, pour une durée d'un an, moyennant un paiement de 165 €
13-sept.	12-169	Convention de mise à disposition d'installations sportives municipales au profit des écoles élémentaires et maternelles de Villiers le Bâcle, pour une durée d'un an, moyennant un paiement de 165 €
14-sept	12-170	Contrat avec la société DESJOUIS Déménagements pour le gardiennage d'un patrimoine mobilier appartenant à la mairie d'Orsay, sous forme d'un lot en conteneurs dans un local spécialement aménagé, le montant de la dépense s'élève à 203,32 € par mois

2012-62 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE SITUEE A LA MAIRIE ANNEXE DE MONDETOUT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la nouvelle convention relative à l'agence postale communale située à la mairie annexe de Mondétour.
- **Précise** que cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature, renouvelable une fois.

2012-63 - INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY) - MODIFICATION DES STATUTS - ADHESION DE LA COMMUNE DE CERNAY LA VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce** favorablement à l'adhésion de la commune de Cernay la Ville.
- **Adopte** les modifications apportées aux statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Ces modifications concernent les articles :

- Article 1 Adhésion des communes de St Jean de Beauregard et de Cernay la Ville
- Article 2 Transformation du SIAHVY en syndicat de communes à la carte
- Article 3 Changement de son siège social
- Article 5 Mise à jour des modalités de transfert des compétences
- Article 6 Mise à jour des reprises des compétences transférées
- Article 7 Mise à jour de l'administration du SIAHVY
- Article 10 Mise à jour des modalités de vote
- Article 14 Mise à jour des dispositions financières
- Article 15 Principales ressources du SIAHVY
- Article 18 Perception des contributions

2012-64 - FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 voix contre (Mme Thomas-Collombier, M. Saussol, M. Péral, M. Charlin) :

- **Décide** de verser au Trésorier municipal, M. Jean-Pierre SALES, au titre de l'année 2012, une indemnité de conseil au taux maximal de 100% soit 2 257,99 euros, correspondant à la confection des documents budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

2012-65 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE EFIDIS POUR LA CONSTRUCTION DE 139 LOGEMENTS ETUDIANTS 20/22 RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Péral, Mme Denis, M. Charlin, Mme Aubry, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez) :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 5 161 152 € en PLS construction et foncier souscrit par EFIDIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation,
- **Précise** que ce prêt est destiné à financer l'acquisition, en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 139 logement étudiants dans le cadre d'une opération immobilière plus importante portée par la société Bouygues Immobilier rue Charles de Gaulle à Orsay.
- **Précise** que les caractéristiques des prêts destinés à financer la construction de 139 logements PLS à Orsay (91400) sont les suivantes :

Un prêt PLS foncier sur 50 ans pour un montant de 3 416 581 €

- **Durée totale du prêt** : 50 ans,
- **dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement** (sans objet)
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %
- **Taux annuel de progressivité** : de -0,5 à +0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Un prêt PLS construction sur 40 ans pour un montant de 1 744 571 €

- **Montant du prêt** : 1 744 571 euros
- **Durée totale du prêt** : 40 ans
- **dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement** (sans objet)
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %
- **Taux annuel de progressivité** : de -0,5 à +0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%
- **Précise que la garantie est accordée aux conditions suivantes** :
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Efidis, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Efidis pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.
- **Dit** qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, la commune d'Orsay bénéficiera pour les attributions d'un droit réservataire de 20 % sur les 139 logements, soit 28 logements dont deux doubles, soit 30 lits,
- **Autorise** le maire à signer la convention de réservation jointe à la présente et tout document relatif à cette opération.

2012-66 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPIEVOY POUR LA CONSTRUCTION DE 117 LOGEMENTS POUR ETUDIANTS-CHERCHEURS – ECOLE SAINTE-SUZANNE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Péral, Mme Denis, M. Charlin, Mme Aubry, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez) :

- **Autorise** le maire à donner son accord de principe à l'OPIEVOY pour la garantie à 100 % d'un emprunt PLS d'un montant maximum de 10 M€,
- **Précise** qu'une délibération sera prise dès que les caractéristiques exactes de l'emprunt seront adressées à la commune d'Orsay, afin de signer la convention y afférente.

2012-67 - PERSONNEL COMMUNAL - LISTE DES VEHICULES DE SERVICE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'attribution de véhicules de service aux directions et services dont la liste figure en annexe à la présente délibération, ainsi que leur nombre.
- **Décide** les emplois susceptibles de se voir attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile, dont la liste figure en annexe.
- **Autorise** le Maire à prendre et signer tout acte relatif à cette attribution de véhicules de service avec ou sans remisage à domicile.
- **Précise** qu'en cas d'absence ou de congés, l'agent devra laisser le véhicule à la disposition du service.
- **Abroge** la délibération antérieure n°2010-81 du 22 septembre 2010 à compter de l'entrée en vigueur des présentes.

ANNEXE CONCERNANT LES VEHICULES DE SERVICE

Affectation des véhicules de service par directions ou services

DIRECTIONS OU SERVICES	NOMBRE DE VEHICULES
Services Techniques (Bâtiments, espaces publics)	23
Police Municipale	3
Direction générale	1
Coordination évènementielle	7
Direction de l'enfance	3
Action sociale	2
Informatique	1
TOTAL	40

Liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile

DIRECTIONS OU SERVICES	FONCTIONS OCCUPEES
Services Techniques	Directeur des services techniques Directeur adjoint des services techniques Responsable régie bâtiment Responsable voirie Surveillant voirie Astreinte
Police Municipale	Responsable Chef de poste ou astreinte
Direction générale	Directeur général des services
Coordination évènementielle	Responsable du service Chef d'équipe du service des fêtes
Direction de l'enfance	Coordinateur des restaurants scolaires
TOTAL	11

La liste complète des véhicules figure dans les documents budgétaires.

2012-68 - ASSAINISSEMENT - LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS RACCORDES AUX RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES PAR TEST A LA FUMEE OU AU COLORANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE ET DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement du marché de contrôle de conformité des branchements particuliers raccordés aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par test à la fumée ou au colorant sur l'ensemble du territoire.
- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil général de l'Essonne et du Conseil régional d'Ile-de-France.
- **Autorise** le Maire à lancer la procédure de marché public et d'en signer tous les documents s'y rapportant.

2012-69 – URBANISME - REGULARISATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LA PARCELLE CADASTREE AK 308 SITUEE RUE GUY MOCQUET

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Acte** la servitude de passage d'une superficie de 204 m² au profit de la Commune d'Orsay sur la parcelle cadastrée AK n°308 appartenant à la Compagnie des Sœurs de la Charité en vue de maintenir le passage piéton allant de la rue Guy Mocquet au parc East Cambridge.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la servitude de passage.

2012-70 – URBANISME - SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE MONSIEUR GALAND SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AI 14 SITUEE RUE FLORIAN

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 2 voix contre (M. Péral, Mme Parvez), 3 abstentions (M. Charlin, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Autorise** Monsieur Denis Galand à bénéficier d'une servitude de passage d'une superficie de 29 m² sur la parcelle cadastrée AI n°14 en vue d'un accès véhicule.
- **Précise** que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la servitude de passage.

2012-71 – SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE - CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin), 4 abstentions (Mme Parvez, Mme Aubry, Mme Donger-Desvaux, M. Vitry), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Delamoye) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Club Athlétique d'Orsay pour les années 2012, 2013 et 2014.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2012-72 – SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE - FOOTBALL CLUB ORSAY BURES

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin), 4 abstentions (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Vitry, Mme Donger-Desvaux) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Football Club Orsay Bures pour les années 2012, 2013 et 2014.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2012-73 – SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE - CLUB ATHLETIQUE ORSAY RUGBY CLUB

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin), 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Club Athlétique Orsay Rugby Club pour les années 2012, 2013 et 2014.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2012-74 – CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin), 6 abstentions (M. Charlin, M. Vitry, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Thomas-Collombier) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et la Maison des Jeunes et de la Culture – M.J.C. d'Orsay pour les années 2013, 2014 et 2015.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2012-75 - CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – ASSOCIATION SCOLAIRE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin), 6 abstentions (M. Charlin, M. Vitry, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et l'Amicale Scolaire d'Orsay pour les années 2013, 2014 et 2015.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2012-76 – CULTURE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE CONSEIL GENERAL – SAISON 2012-2013

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 voix contre (M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux), 2 abstentions (M. Vitry, Mme Denis) :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention de 15 020 euros pour aider à la mise en œuvre du programme d'actions de la saison 2012-2013 dans le cadre du contrat de développement culturel avec le Conseil général de l'Essonne et tout document relatif à cette demande.

INFORMATION - REVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation de plans communaux de sauvegarde (PCS) permettant de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels. Ainsi, cette loi par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toute commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, ou comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Il est élaboré à l'initiative du maire de la commune, puis il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques. Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder cinq ans.

La commune d'Orsay est dotée d'un plan communal de sauvegarde depuis 2004, révisé en 2007.

Afin de respecter la législation en vigueur, ce document a dû faire l'objet d'une révision en cette année 2012.

A l'issue de cette révision, le plan communal de sauvegarde fera l'objet d'un arrêté municipal et sera transmis au préfet du département, ainsi qu'aux acteurs associés tels que le SDIS.

Ce plan communal de sauvegarde révisé sera porté à la connaissance du public.

Enfin, cette année la commune s'est vue récompensée par l'obtention du « Pavillon Orange » au Sénat, le 24 septembre dernier. Le Pavillon Orange est un label décerné par le Haut comité Français pour la Défense Civile (HCFDC) aux communes qui répondent à un certain nombre de critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeures, et qui ont notamment réalisé un Plan Communal de Sauvegarde.

INFORMATION - BILAN D'ACTIVITE DU SIOM

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance du bilan d'activité du SIOM 2011.

La séance est levée à 23 heures 40.

Orsay, le 9 octobre 2012

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 9 octobre 2012